



Fédération Suisse de Twirling Baton  
Schweizerischer Twirling Baton Verband  
Federazione Svizzera di Twirling Baton

# REGLEMENT DU CHAMPIONNAT SUISSE

Art. 1 – 21	Règles générales
Art. 22	Freestyle
Art. 23	Solos 1 et 2 bâtons
Art. 24	Duos
Art. 25	Teams
Art. 26	Groupes

Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010

## 1. LICENCE OBLIGATOIRE

- 1.1. La participation au Championnat Suisse est ouverte à tous les athlètes possédant une licence visée par la FSTB, avec une photo récente (voir règlement des licences) et à jour de leur cotisation fédérative.

## 2. INSCRIPTION

- 2.1. Les inscriptions dûment remplies doivent parvenir à la Commission Technique dans les délais mentionnés sur les feuilles d'inscriptions. Seuls les athlètes inscrits peuvent concourir. Aucune inscription hors délai n'est acceptée. Aucun changement d'athlètes ne peut intervenir après les inscriptions validées.
- 2.2. Les clubs ont la possibilité d'inscrire des athlètes d'autres clubs pour des duos, teams et groupes. Ils doivent cependant concourir sous le nom d'un seul club. Les athlètes ne peuvent en aucun cas concourir deux fois dans la même division (âge) d'une catégorie (duo, team, groupe). (Exemple : un athlète ne peut pas concourir deux fois dans un team junior, c'est-à-dire dans son club et dans un club différent).
- 2.3. Seuls les athlètes ayant obtenu les degrés conformément à leur catégorie et division peuvent s'inscrire au Championnat Suisse.

## 3. TIRAGE AU SORT

- 3.1. L'ordre de passage de toutes les compétitions est déterminé par une lettre de l'alphabet qui est tirée au sort lors de l'Assemblée Générale de la FSTB ou d'une séance du Comité Central. Un deuxième tour sera effectué dans le cas où plusieurs duos, teams, groupes appartenant au même club sont inscrits dans la même catégorie.
- 3.2. Un jeu complet des ordres de passage avec l'horaire de la compétition est expédié à tous les clubs avant chaque concours.
- 3.3. L'ordre de passage des finales se déroulera dans l'ordre inverse des résultats (du dernier au premier).

## 4. SURFACE DE PRODUCTION

- 4.1. Les compétitions se déroulent obligatoirement en salle et la surface de production est de 15 x 25 m. au minimum. La hauteur du plafond doit être au minimum de **9** mètres pour tout le praticable.

## 5. MUSIQUE

- 5.1. Pour toutes les manches du championnat, les freestyles, solos 1 et 2 bâtons, duos, teams et groupes doivent posséder deux cassettes ou CD/R sur lesquels figure uniquement leur musique.

- 5.2. Les inscriptions sur les cassettes ou CD/R sont les suivantes :
- freestyles : nom, prénom, nom du club, catégorie et temps
  - solos 1 et 2 bâtons : nom, prénom, nom du club et catégorie (temps : le même pour tous)
  - duos : nom du club, N° du duo, catégorie et temps
  - teams/groupes : nom du club, N° du team ou du groupe, catégorie et temps.
- 5.3. A chaque concours, les cassettes ou les CD/R doivent être déposés à la sonorisation avant le début de la compétition (avant la cérémonie d'ouverture ou les souhaits de bienvenue).
- 5.4. Au moment de la présentation du freestyle, solo 1 et 2 bâtons, duo, team ou groupe sur l'aire de concours, un responsable du club ou le moniteur doit être présent avec la 2<sup>ème</sup> cassette ou CD/R auprès de la sonorisation.
- 5.5. Un défaut ou un arrêt de cassette ou CD/R, lors de la présentation, permet au freestyle, solo 1 et 2 bâtons, duo, team ou groupe, de recommencer à la fin de sa catégorie.

## **6. TEMPS DE PRODUCTION**

- 6.1. Le temps de production doit être respecté. Le non-respect du temps de production entraîne une pénalité.

## **7. CHRONOMETRAGE**

- 7.1. Le chronométrage débute à la 1<sup>ère</sup> note de musique ou « bip sonore » et s'arrête à la dernière note de musique.

## **8. VESTIAIRES**

- 8.1. Uniquement les moniteurs et 2 personnes mandatées par le club peuvent accompagner les athlètes dans les vestiaires.

## **9. CEREMONIES**

- 9.1. La cérémonie officielle d'ouverture a lieu au début du premier concours. Tous les athlètes participants à la 1<sup>ère</sup> manche doivent être présents. La cérémonie officielle de clôture a lieu à la fin du dernier concours où également tous les athlètes doivent être présents.
- 9.2. Les résultats des concours sont annoncés à la fin de la journée, d'entente avec le Président FSTB, lors d'une cérémonie courte et variée au gré de l'organisateur. La présence des athlètes est obligatoire. Les résultats ne sont pas distribués mais disponibles sur le site officiel de la fédération au plus tard le jour suivant la qualification.
- 9.3. L'absence d'un athlète à une cérémonie de clôture peut être excusée à condition d'en faire la demande au Comité central.

## 10. ECHAUFFEMENT

- 10.1. Les périodes d'échauffement sont réservées uniquement aux athlètes concernés selon les consignes du speaker (un membre CC ou CT). Le speaker doit être présent auprès de la sonorisation pendant toute la période des échauffements.
- 10.2. Seuls les moniteurs des athlètes inscrits sont autorisés à pénétrer sur le praticable pour les échauffements.
- 10.3. Les lecteurs de cassettes ou CD sont interdits sur le praticable pendant les échauffements.

## 11. FLOOR MONITOR

- 11.1. A chaque concours, les licences avec le timbre de l'année collé, la liste des participants et moniteurs doivent être déposées au « Floor Monitor » avant le début de la compétition (avant la cérémonie d'ouverture ou les souhaits de bienvenue).
- 11.2. Contrôle :
  - Freestyle, Solos 1 et 2 bâtons et duos : 10 minutes avant leur prestation
  - Teams et Groupes : 15 minutes avant leur prestationLe contrôle est fait avant l'entrée des athlètes sur le praticable par un membre de la Commission Technique ou du Comité Central. Ensuite, les athlètes doivent rester aux abords du praticable. Seuls les moniteurs officiels peuvent rester auprès des athlètes jusqu'à leur entrée sur le praticable, **mais ne peuvent pas les accompagner.**
- 11.3. Il doit y avoir une table à l'entrée du praticable près du « Floor Monitor » avec de la poudre que chacun peut utiliser à la vue de tous.
- 11.4. Aucune substance, telle que poudre ou autre, ne peut être utilisée par un athlète sur le praticable. Les athlètes peuvent emporter un essuie-mains sur le praticable.
- 11.5. Tout freestyle, solo 1 et 2 bâtons, duo, team ou groupe qui ne se présente pas au contrôle du « Floor Monitor », est considéré comme en retard. Il est donc disqualifié. La compétition sera interrompue et le Collège des Juges avisé par un membre de la Commission Technique du « Floor Monitor ». Il relève de la responsabilité du moniteur de présenter ses athlètes en temps et en heure.
- 11.6. Si un freestyle, solo 1 et 2 bâtons, duo, team ou groupe ne se présente pas, le concurrent suivant aura suffisamment de temps pour se préparer.

## 12. ENTREE SUR LE PRATICABLE

- 12.1. L'entrée sur le praticable s'effectue selon les indications du speaker.
- 12.2. Les freestyles, solos 1 et 2 bâtons, duos, teams et groupes doivent exécuter leur entrée et leur sortie sans musique. Si la salle le permet, entrée à la gauche, sortie à la droite des Juges.
- 12.3. Les teams et groupes peuvent exécuter leur entrée et leur sortie en 30 secondes maximum.

## 13. REPRESENTANT DU CLUB

- 13.1. Un représentant majeur du club doit être présent à chaque compétition.

## 14. NOTES

- 14.1. Les notes sont annoncées après le passage du freestyle, solo 1 et 2 bâtons, duo, team ou groupe.

## 15. RECLAMATIONS

- 15.1. Les réclamations peuvent être formulées uniquement sur les conditions matérielles et techniques. Elles doivent être communiquées à la Présidente de la Commission Technique dès la fin de la catégorie.
- 15.2. Aucune réclamation ne peut être formulée, par conséquent, aucune réponse ne sera donnée sur la notation du Collège des Juges. Il en est de même sur les pénalités infligées par les membres de la Commission Technique du « Floor Monitor » et du Collège des Juges.

## 16. DOPAGE

- 16.1. Des contrôles antidopage peuvent être effectués avant, pendant et après les compétitions par SWISS OLYMPIC ASSOCIATION (SOA). Les sanctions sont du ressort de Swiss Olympic Association.

## 17. TENUE VESTIMENTAIRE

- 17.1. Dans tous les cas, la tenue vestimentaire devra être **sportive et décente**. En dehors des tenues autorisées, toutes autres tenues sont rigoureusement interdites, sous peine de non-présentation sur le praticable.
- 17.2. Le justaucorps devra être conçu d'une matière non transparente, le décolleté ne devra pas descendre **sous le sternum** et l'échancrure de la hanche ne devra pas **dépasser la tête de l'os iliaque**.

Les tenues féminines autorisées dont la forme et la couleur sont laissées libres sont :

- justaucorps d'une seule pièce,
- justaucorps d'une seule pièce avec jupe,
- justaucorps d'une seule pièce avec pantalon jazz ou académique,
- cheveux longs attachés.

Les tenues masculines autorisées dont la forme et la couleur sont laissées libres sont :

- une tenue avec pantalon ou short,
- le haut de la tenue doit être pris dans le pantalon ou le short (une seule pièce),
- cheveux longs attachés.

17.3. Sont autorisés :

- les chaussures de gymnastique ou de danse,
- les collants de couleur chair,
- les strass sont autorisés sur les collants,
- les cheveux longs dès lors qu'ils sont attachés sous forme de palmier, couettes ou queue de cheval,
- les accessoires discrets décoratifs sont autorisés sur les cheveux mais doivent être maintenus à plat et fixés sur les cheveux,
- les bandes médicales athlétiques pour blessures légères.

17.4. Sont interdits :

- les bijoux, y compris diadèmes et piercing,
- le maquillage excessif, les strass (exemple : larmes),
- les tatouages doivent être recouverts,
- les collants de couleur autre que chair,
- le vernis à ongles de couleur.

17.5. Tout athlète est tenu d'avoir une tenue vestimentaire de réserve.

17.6. La Commission Technique se réserve le droit de faire modifier toute tenue vestimentaire, maquillage et coiffure non conforme.

## **18. DIVERS**

18.1. Il n'est permis aucun flash ou lumière spéciale pour la photographie durant le concours.

## **19. OBLIGATION – DISQUALIFICATION – SUSPENSION : ATHLETES**

19.1. La disqualification ou suspension immédiate peut être prononcée pour :

- toute attitude personnelle offrant un signe de non-sportivité;
- mauvaise conduite ou parole injurieuse, contestation écrite ou verbale déplacée envers une personne (juge, public, dirigeant, organisateur, etc.);
- moquerie envers un athlète, une équipe durant la production;
- falsification du nom, de l'âge et de l'adresse;
- manifestation intempestive et déplacée après la proclamation des résultats;
- résultat positif à un contrôle antidopage;
- substance sur le bâton ou le corps (seule la poudre contre la transpiration est autorisée sur les parties du corps en contact avec le bâton);
- tout comportement gênant le déroulement de l'exhibition propre des athlètes.

Cette liste n'est pas exhaustive.

19.2. En cas d'événement inhabituel, la Commission Technique et le Collège des Juges informeront le Comité Central à qui appartiendra de prendre la décision qui s'impose.

## **20. OBLIGATION – DISQUALIFICATION – SUSPENSION : CLUBS**

20.1. Une amende de CHF 300.- à CHF 500.- (selon la gravité) est infligée au club dont appartient le dirigeant, le moniteur, les supporters, pour :

- toute attitude personnelle offrant un signe de non-sportivité;
- mauvaise conduite ou parole injurieuse, contestation écrite ou verbale déplacée envers une personne (juge, public, dirigeant, organisateur, etc.);
- moquerie envers un athlète, une équipe durant la production;
- manifestation intempestive et déplacée pendant la compétition et après la proclamation des résultats;
- tout comportement gênant le déroulement de l'exhibition propre des athlètes.

Cette liste n'est pas exhaustive.

20.2. En cas d'événement inhabituel, la Commission Technique et le Collège des Juges informeront le Comité Central à qui appartiendra de prendre la décision qui s'impose.

## **21. DROIT DE RECOURS**

21.1. Conformément aux statuts FSTB en vigueur.

## 22. CATEGORIE : FREESTYLE

### 22.1. DIVISION, AGE ET TEMPS

DIVISION	AGE (dans l'année civile)	TEMPS
MINI TWIRL (démonstration)	Jusqu'à 8 ans	1.00
BENJAMIN	jusqu'à 10 ans	1.30 – 2.00
CADET	jusqu'à 12 ans	1.30 – 2.00
JUNIOR	jusqu'à 16 ans	1.30 – 2.00
SENIOR	dès 17 ans	2.00 – 2.30

La division Mini Twirl est uniquement une division de démonstration. La compétition débute avec la division benjamine. Un athlète inscrit en division Mini Twirl ne peut pas concourir dans une autre division.

### 22.2. BATON

Un seul bâton est autorisé. Les bâtons de fabrique en couleurs (imprimés) sont autorisés. Les embouts de couleur sont interdits. Tous les protège-embouts sont interdits. Pas d'accessoire autorisé sur les bâtons.

**Attention : Si vos athlètes souhaitent agrémenter leur bâton avec du scotch, il est conseillé de ne pas entourer de plusieurs couches de scotch, ceci afin de se conformer aux règlements WBTF (poids du bâton).**

### 22.3. DEFAUT DE LA TENUE VESTIMENTAIRE

Si un défaut devient subitement hasardeux, indécent ou embarrassant, la Présidente des Juges doit arrêter la compétition et ordonner un nouveau départ afin de pouvoir juger depuis le début de la performance. L'athlète passera le dernier de sa division.

### 22.4. CIRCONSTANCES INHABITUELLES

Si un athlète est gêné dans son exercice par un événement inhabituel, il doit avoir la possibilité de se représenter, selon la décision de la Présidente des Juges. Il passera le dernier de sa division.

Si un athlète quitte le praticable pour une raison quelconque durant son exhibition, il est disqualifié à moins que le temps minimum soit atteint (1.30 min. pour les divisions benjamin, cadet et junior et 2 min. pour la division senior).

## 22.5. PENALITES

Une pénalité de 0.5 point sur la moyenne finale du jour est infligée pour une musique d'une durée inférieure ou supérieure au temps requis.

Une pénalité de 1 point sur la moyenne finale du jour est infligée pour irrégularité constatée par le « Floor Monitor » si l'athlète et son coach n'en tiennent pas compte. Le formulaire du « Floor Monitor » mentionnant l'irrégularité doit être signé par une personne majeure représentant l'athlète.

Une pénalité de 0.2 point sur la moyenne finale est infligée pour chaque chute de bâton.

## 22.6. CLASSEMENT

La compétition ainsi que les résultats des différents concours sont mixtes dans chaque division, mais les filles et garçons sont séparés pour le classement final et l'attribution du titre de champion suisse. Il n'y a pas de classement pour la division Mini Twirl.

## 22.7. NOTES

Il n'y a pas de note pour la division Mini Twirl.

Pour les autres divisions, la moyenne des notes de tous les concours représente la note finale pour le classement.

## 22.8. TITRE DE CHAMPION SUISSE DE L'ANNEE

Il n'y a pas de titre de champion suisse pour la division Mini Twirl.

Peuvent prétendre à ce titre, les freestyle qui ont participé à tous les concours désignés dans la formule du Championnat Suisse en vigueur.

LA NOTE FINALE LA PLUS HAUTE DESIGNE **LE CHAMPION SUISSE DE L'ANNEE.**

## 23. CATEGORIE : SOLOS 1 ET 2 BATONS

### 23.1. DIVISION ET AGE

DIVISION	AGE (dans l'année civile)
JUNIOR	jusqu'à 16 ans
SENIOR	jusqu'à 20 ans
ADULTE	dès 21 ans

### 23.2. BATON

Un seul bâton est autorisé pour la catégorie 1 bâton et deux bâtons sont autorisés pour la catégorie 2 bâtons. Les bâtons de fabrication en couleurs (imprimés) sont autorisés. Les embouts de couleur sont interdits. Tous les protège-embouts sont interdits. Pas d'accessoire autorisé sur les bâtons.

**Attention : Si vos athlètes souhaitent agrémenter leur bâton avec du scotch, il est conseillé de ne pas entourer de plusieurs couches de scotch, ceci afin de se conformer aux règlements WBTF (poids du bâton).**

### 23.3. DEFAUT DE LA TENUE VESTIMENTAIRE

Si un défaut devient subitement hasardeux, indécent ou embarrassant, la Présidente des Juges doit arrêter la compétition et ordonner un nouveau départ afin de pouvoir juger depuis le début de la performance. L'athlète passera le dernier de sa division.

### 23.4. CIRCONSTANCES INHABITUELLES

Si un athlète est gêné dans son exercice par un événement inhabituel, il doit avoir la possibilité de se représenter, selon la décision de la Présidente des Juges. Il passera le dernier de sa division.

Si un athlète quitte le praticable pour une raison quelconque durant son exhibition, il est disqualifié.

### 23.5. PENALITES

Une pénalité de 1 point sur la moyenne finale du jour est infligée pour irrégularité constatée par le « Floor Monitor » si l'athlète et son coach n'en tiennent pas compte. Le formulaire du « Floor Monitor » mentionnant l'irrégularité doit être signé par une personne majeure représentant l'athlète.

### 23.6. CLASSEMENT

La compétition ainsi que les résultats des différents concours sont mixtes dans chaque division, mais les filles et garçons sont séparés pour le classement final et l'attribution du titre de champion suisse.

### 23.7. NOTES

La moyenne des notes de tous les concours représente la note finale pour le classement.

### 23.8. TITRE DE CHAMPION SUISSE DE L'ANNEE

Peuvent prétendre à ce titre, les solos 1 et 2 bâtons qui ont participé à tous les concours désignés dans la formule du Championnat Suisse en vigueur.

LA NOTE FINALE LA PLUS HAUTE DESIGNE **LE CHAMPION SUISSE DE L'ANNEE.**

## 24. CATEGORIE : DUOS

### 24.1. DIVISION, AGE ET TEMPS

DIVISION MIXTE	AGE (année civile)	TEMPS
MINI TWIRL (démonstration)	Moyenne d'âge jusqu'à 8 ans Age Mini Twirl maximum	1.00
BENJAMIN	Moyenne d'âge jusqu'à 10 ans	1.30 – 2.00
CADET	Dès 10.01 jusqu'à 12 ans	1.30 – 2.00
JUNIOR	Dès 12.01 jusqu'à 16 ans Age junior maximum	1.30 – 2.00
SENIOR	Dès 16.01 Age senior maximum	2.00 – 2.30

La division Mini Twirl est uniquement une division de démonstration. La compétition débute avec la division benjamine. Les athlètes présentant un duo dans la division Mini Twirl ne peuvent pas concourir dans une autre division.

### 24.2. MOYENNE D'ÂGE

La moyenne des deux concurrents détermine la division dans laquelle ils concourent. Le duo peut être mixte.

Rappel pour les duos : si le duo se compose d'un athlète junior et d'un athlète senior, le duo concourra dans la division senior.

#### REMPLOCANT

Il est indispensable de prévoir un remplaçant. Toutefois, il ne doit pas faire changer la division dans laquelle il concourt.

Le remplaçant du duo peut être choisi au gré du club et non pas seulement si le titulaire est indisposé.

Si un duo arrête son exhibition pour cause de blessure d'un athlète, ce duo aura la possibilité de se représenter à la fin de la division, **mais avec l'athlète remplaçant seulement**, en aucun cas l'athlète blessé.

#### 24.3. BATON

Un seul bâton par athlète est autorisé. Les bâtons de fabrication en couleurs (imprimés) sont autorisés. Les embouts de couleur sont interdits. Tous les protège-embouts sont interdits. Pas d'accessoire autorisé sur les bâtons.

**Attention : Si vos athlètes souhaitent agrémenter leur bâton avec du scotch, il est conseillé de ne pas entourer de plusieurs couches de scotch, ceci afin de se conformer aux règlements WBTF (poids du bâton).**

#### 24.4. DEFAUT DE LA TENUE VESTIMENTAIRE

Si un défaut devient subitement hasardeux, indécent ou embarrassant, la Présidente des juges doit arrêter la compétition et ordonner un nouveau départ afin de pouvoir juger depuis le début de la performance. Le duo passera le dernier de sa division.

#### 24.5. CIRCONSTANCES INHABITUELLES

Si un duo est gêné dans son exercice par un événement inhabituel, ce duo doit avoir la possibilité de se représenter, selon la décision de la Présidente des juges. Il passera le dernier de sa division. Si un athlète quitte le praticable pour une raison quelconque durant son exhibition, le duo est disqualifié à moins que le temps minimum soit atteint ou que le remplaçant prenne sa place (1.30 min. pour les divisions benjamin, cadet et junior et 2 min. pour la division senior.)

#### 24.6. PENALITES

Une pénalité de 5 points sur la moyenne finale du jour est infligée pour une musique d'une durée inférieure ou supérieure au temps requis.

Une pénalité de 10 points sur la moyenne finale est infligée pour irrégularité constatée par le « Floor Monitor » si les athlètes et leur coach n'en tiennent pas compte. Le formulaire du « Floor Monitor » mentionnant l'irrégularité doit être signé par une personne majeure représentant le duo.

Une pénalité de 0.5 point sur la moyenne finale est infligée pour chaque chute de bâton.

#### 24.7. NOTES

Il n'y a pas de note pour la division Mini Twirl.

Pour toutes les divisions, la moyenne des notes de tous les concours représente la note finale pour le classement.

#### 24.8. TITRE DE CHAMPION SUISSE DE L'ANNEE

Il n'y a pas de titre de champion suisse pour la division Mini Twirl.

Peuvent prétendre à ce titre, les duos qui ont participé à tous les concours désignés dans la formule du Championnat Suisse en vigueur.

LA NOTE FINALE LA PLUS HAUTE DESIGNE **LE CHAMPION SUISSE DE L'ANNEE.**

## 25. CATEGORIE : TEAMS

### 25.1. DIVISION, AGE ET TEMPS

DIVISION MIXTE	NOMBRE D'ATHLETES	AGE (année civile)	TEMPS
BENJAMIN	5 à 9 maximum <u>+ 2 remplaçants</u>	Moyenne d'âge jusqu'à 10 ans	2.30 – 3.00
CADET	5 à 9 maximum <u>+ 2 remplaçants</u>	Dès 10.01 jusqu'à 12 ans	3.00 – 3.30
JUNIOR	5 à 9 maximum <u>+ 2 remplaçants</u>	Dès 12.01 jusqu'à 16 ans	3.00 – 3.30
SENIOR	5 à 9 maximum <u>+ 2 remplaçants</u>	Dès 16.01	3.00 – 3.30

### 25.2. MOYENNE D'ÂGE

La moyenne des concurrents (remplaçants compris) détermine la division dans laquelle ils concourent.

Il est impératif que la moyenne d'âge des athlètes présentes sur l'aire de concours à chaque manche respecte la catégorie dans laquelle ils concourent.

### 25.3. REMPLACANTS

Les remplaçants peuvent être choisis au gré du club et non pas seulement si un titulaire est indisposé. Il est indispensable de prévoir un remplaçant. Toutefois, il ne doit pas faire changer la division dans laquelle il concourt.

Le nombre des concurrents qui se présente au premier concours doit obligatoirement être le même aux concours suivants. Le formulaire d'inscription fait foi.

Le remplaçant doit être prêt au « Floor Monitor » en cas de problème.

Pour des raisons médicales (blessure, etc.), le team inscrit sans remplaçant, peut concourir avec un nombre inférieur pour autant qu'il reste 5 athlètes. Un certificat doit être présenté le jour de la compétition. Sans justification écrite l'athlète manquant ne pourra plus se présenter au prochain concours.

En cas de force majeure (démission d'un athlète), il incombe au Président du club d'en informer, par écrit, la Présidente de la Commission Technique.

Si un team arrête son exhibition pour cause de blessure d'un athlète, ce team aura la possibilité de se représenter à la fin de la division, **mais avec l'athlète remplaçant seulement**, en aucun cas l'athlète blessé.

#### 25.4. BATON

Un seul bâton par athlète est autorisé. Les bâtons de fabrication en couleurs (imprimés) sont autorisés. Les embouts de couleur sont interdits. Tous les protège-embouts sont interdits. Pas d'accessoire autorisé sur les bâtons.

**Attention : Si vos athlètes souhaitent agrémenter leur bâton avec du scotch, il est conseillé de ne pas entourer de plusieurs couches de scotch, ceci afin de se conformer aux règlements WBTF (poids du bâton).**

#### 25.5. DEFAUT DE LA TENUE VESTIMENTAIRE

Si un défaut devient subitement hasardeux, indécent ou embarrassant, la Présidente des juges doit arrêter la compétition et ordonner un nouveau départ afin de pouvoir juger depuis le début de la performance. Le team passera le dernier de sa division.

#### 25.6. CIRCONSTANCES INHABITUELLES

Si un team est gêné dans son exercice par un événement inhabituel, le team doit avoir la possibilité de se représenter, selon la décision de la Présidente des juges. Il passera le dernier de sa division.

Si un athlète quitte le praticable pour une raison quelconque durant son exhibition, le team est disqualifié à moins que le temps minimum soit atteint ou que le remplaçant prenne sa place (2.30 min. pour la division benjamin, 3 min. pour les divisions cadet et junior et 3.30 min. pour la division senior).

#### 25.7. PENALITES

Une pénalité de 5 points sur la moyenne finale du jour est infligée pour une musique d'une durée inférieure ou supérieure au temps requis.

Une pénalité de 5 points sur la moyenne finale est infligée pour dépassement du temps maximum pour l'entrée et la sortie.

Une pénalité de 10 points sur la moyenne finale est infligée pour irrégularité constatée par le « Floor Monitor » si les athlètes et leur coach n'en tiennent pas compte. Le formulaire du « Floor Monitor » mentionnant l'irrégularité doit être signé par une personne majeure représentant le team.

Une pénalité de 0.5 point sur la moyenne finale est infligée pour chaque chute de bâton.

#### 25.8. DISQUALIFICATION

Si un athlète quitte définitivement le praticable et qu'il n'est pas remplacé durant la production le team est disqualifié du moment que le nombre d'athlètes est inférieur à 5.

#### 25.9. NOTES

Pour toutes les divisions, la moyenne des notes de tous les concours représente la note finale pour le classement.

## 25.10. TITRE DE CHAMPION SUISSE DE L'ANNEE

Peuvent prétendre à ce titre, les teams qui ont participé à tous les concours désignés dans la formule du Championnat Suisse en vigueur.

LA NOTE FINALE LA PLUS HAUTE DESIGNNE **LE CHAMPION SUISSE DE L'ANNEE.**

## 26. CATEGORIE : GROUPES

## 26.1. DIVISION, AGE ET TEMPS

DIVISION MIXTE	NOMBRE D'ATHLETES	AGE (Année civile)	TEMPS
BENJAMIN	dès 10 athlètes <u>+ 2 remplaçants</u>	Moyenne d'âge jusqu'à 10 ans	2.30 – 3.00
CADET	dès 10 athlètes <u>+ 2 remplaçants</u>	Dès 10.01 jusqu'à 12 ans	3.00 – 3.30
JUNIOR	dès 10 athlètes <u>+ 2 remplaçants</u>	Dès 12.01 jusqu'à 16 ans	3.00 – 3.30
SENIOR	dès 10 athlètes <u>+ 2 remplaçants</u>	Dès 16.01	3.00 – 3.30

## 26.2. MOYENNE D'ÂGE

La moyenne des concurrents (remplaçants compris) détermine la division dans laquelle ils concourent.

Il est impératif que la moyenne d'âge des athlètes présentes sur l'aire de concours à chaque manche respecte la catégorie dans laquelle ils concourent.

## 26.3. REMPLACANTS

Les remplaçants peuvent être choisis au gré du club et non pas seulement si un titulaire est indisposé. Il est indispensable de prévoir un remplaçant. Toutefois, il ne doit pas faire changer la division dans laquelle il concourt.

Le nombre des concurrents qui se présente au premier concours doit obligatoirement être le même aux concours suivants. Le formulaire d'inscription fait foi.

Le remplaçant doit être prêt au « Floor Monitor » en cas de problème.

Pour des raisons médicales (blessure, etc.), le groupe inscrit sans remplaçant, peut concourir avec un nombre inférieur pour autant qu'il reste 10 athlètes. Un certificat doit être présenté le jour de la compétition. Sans justification écrite l'athlète manquant ne pourra plus se présenter aux prochains concours.

En cas de force majeure (démission d'un athlète), il incombe au Président du club d'en informer, par écrit, la Présidente de la Commission Technique.

Si un groupe arrête son exhibition pour cause de blessure d'un athlète, ce groupe aura la possibilité de se représenter à la fin de la division, **mais avec l'athlète remplaçant seulement**, en aucun cas l'athlète blessé.

#### 26.4. BATON

Un seul bâton par athlète est autorisé. Les bâtons de fabrication en couleurs (imprimés) sont autorisés. Les embouts de couleur sont interdits. Tous les protège-embouts sont interdits. Pas d'accessoire autorisé sur les bâtons.

**Attention** : Si vos athlètes souhaitent agrémenter leur bâton avec du scotch, il est conseillé de ne pas entourer de plusieurs couches de scotch, ceci afin de se conformer aux règlements WBTF (poids du bâton).

#### 26.5. DEFAUT DE LA TENUE VESTIMENTAIRE

Si un défaut devient subitement hasardeux, indécent ou embarrassant, la Présidente des Juges doit arrêter la compétition et ordonner un nouveau départ afin de pouvoir juger depuis le début de la performance. Le groupe passera le dernier de sa division.

#### 26.6. CIRCONSTANCES INHABITUELLES

Si un groupe est gêné dans son exercice par un événement inhabituel, le groupe doit avoir la possibilité de se représenter, selon la décision de la Présidente des Juges. Il passera le dernier de sa division.

Si un athlète quitte le praticable pour une raison quelconque durant son exhibition, le groupe est disqualifié à moins que le temps minimum soit atteint ou que le remplaçant prenne sa place (2.30 min. pour la division benjamin, 3 min. pour les divisions cadet et junior et 3.30 min. pour la division senior).

#### 26.7. PENALITES

Une pénalité de 5 points sur la moyenne finale du jour est infligée pour une musique d'une durée inférieure ou supérieure au temps requis.

Une pénalité de 5 points sur la moyenne finale est infligée pour dépassement du temps maximum pour l'entrée et la sortie.

Une pénalité de 10 points sur la moyenne finale est infligée pour irrégularité constatée par le « Floor Monitor » si les athlètes et leur coach n'en tiennent pas compte. Le formulaire du « Floor Monitor » mentionnant l'irrégularité doit être signé par une personne majeure représentant le groupe.

Une pénalité de 0.5 point sur la moyenne finale est infligée pour chaque chute de bâton.

#### 26.8. DISQUALIFICATION

Si un athlète quitte définitivement le praticable et qu'il n'est pas remplacé durant la production le groupe est disqualifié du moment que le nombre d'athlètes est inférieur à 10.

## 26.9. NOTES

Pour toutes les divisions, la moyenne des notes de tous les concours représente la note finale pour le classement.

## 26.10. TITRE DE CHAMPION SUISSE DE L'ANNEE

Peuvent prétendre à ce titre, les groupes qui ont participé à tous les concours désignés dans la formule du Championnat Suisse en vigueur.

LA NOTE FINALE LA PLUS HAUTE DESIGNE **LE CHAMPION SUISSE DE L'ANNEE.**

Ce règlement a été ratifié par le Comité Central dans sa séance du 7 novembre 2009.

La Présidente du CC  
Maryse Calame



La Présidente de la CT  
Christèle Schärli

